

CHARTRE

DE PRATIQUES PROFESSIONNELLES ET LOYALES DES SOCIÉTÉS DE SERVICES ET DE CONSEILS EN RECHERCHE CLINIQUE

Domaine comprenant l'ensemble des activités liées aux essais cliniques, études épidémiologiques, enquêtes et observatoires pharmaco-épidémiologiques.

Les Sociétés appartenant à l'Association doivent obligatoirement souscrire à la Charte de l'Association. Elles s'engagent à en respecter le contenu, à le promouvoir afin qu'il soit respecté par l'ensemble des collaborateurs de leur entreprise ou organisation. Tout adhérent de l'association convaincu de ne pas avoir respecté chacun des engagements de la présente charte pourra être exclu de l'association.

Engagement n°1 : Information, transparence et respect des engagements contractuels

Avec l'objectif de réussir les projets qui lui sont confiés, chaque adhérent s'engage à détailler les ressources mises en œuvre, les méthodologies retenues et les délais de réalisation de ses prestations. Ceci est appliqué dans le cadre d'une réponse à un Cahier des Charges, ou en son absence, dans le cadre de ses propres grilles d'évaluation. Chaque adhérent s'engage également à répondre en toute transparence aux demandes d'information du Promoteur.

Engagement n° 2 : Procédures de Travail et Qualification du Personnel

Chaque adhérent s'engage à ce que les missions soient menées par du personnel régulièrement employé, ayant une formation et des procédures de travail adaptées aux missions qui lui sont confiées ; personnel rémunéré conformément aux salaires en vigueur dans la profession. Chaque adhérent s'engage à tenir à jour les informations concernant le Personnel (définition des fonctions, Curriculum Vitae, suivi des formations) et les Procédures, à en autoriser la consultation par les responsables du client.

Paraphe.....

Engagement n° 3 : **Ethique et Déontologie**

Chaque adhérent s'engage à respecter l'ensemble des lois, réglementations, codes et « règles de l'art » professionnels (usages, documents ou publications non réglementaires largement reconnus par la profession) en vigueur dans l'exercice de ses missions. Chaque adhérent veillera à promouvoir ces éléments auprès de ses collaborateurs et partenaires.

Engagement n°4 : **Transparence et Rapidité en Réponse aux Appels d'Offre**

Chaque adhérent s'engage à autoriser le Promoteur auteur de l'Appel d'Offres à communiquer le nom de sa société auprès des autres compétiteurs. En cas de refus de participer à un Appel d'Offres, chaque adhérent s'engage à en informer le Promoteur dans un délai inférieur à une semaine. Dans le cas contraire, l'adhérent s'engage à répondre à l'Appel d'Offres dans un délai raisonnable.

Engagement n°5 : **Transparence Financière et Juridique**

Chaque adhérent s'engage à communiquer, à tout client en faisant la demande, les informations financières et juridiques suivantes : bilan comptable (CERFA n° 2050 à 2057), affiliations, certificats associés au Droit du Travail, autres certificats (CNIL, CCTIRS), effectif présenté en termes de nombre de salariés en équivalent temps plein, en CDI et en CDD.

Je, soussigné(e),....., agissant en qualité de dirigeant, ou mandaté(e) par M....., dirigeant inscrit au K Bis de la société....., sise....., et inscrite au RCS....., sous le N°..... certifie avoir pris connaissance des termes de la charte ci-dessus et m'engage à en respecter le contenu et à le promouvoir afin qu'il soit respecté par l'ensemble des collaborateurs de mon entreprise ou organisation.

Fait à :

Le :

Signature